

DELIBERATION N° 2024-58

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL

UNIVERSITE COTE D'AZUR

 $\underline{\text{Objet}:} \text{ Offre de Formation - modifications de maquette de diplôme d'établissements - DU « Hub pur rebondir »}$ 

**DU 19 DECEMBRE 2024** 

## LE CONSEIL ACADEMIQUE DU GRAND ETABLISSEMENT UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 811-10 et suivants,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44, modifié ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2024-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2024 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de létablissement expérimental Université Côte d'Azur, Vu la délibération n° 2024-04 du Conseil d'Administration désignant M. Laurent COUNILLON en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation,

Vu la délibération n° 2024-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Ali DOUAI en qualité de Vice-Président chargé de la Formation et de l'Innovation Pédagogique,

Entendu l'exposé de M. Ali DOUAI, Vice-Président chargé de la Formation et de l'Innovation Pédagogique,

**Adopte**, les modifications de la maquettes du DU "Hub pour rebondir" telles qu'annexées à la présente délibération.

Membres en exercice: 80

Quorum: 41

Membres présents et représentés : 57

Voix pour : 47 Voix contre : 2 Abstentions : 7

Fait à Nice, le 19 décembre 2024

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2024-58

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 17/01/2025

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 17/01/2025



## MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Pour le Président et par délégation, Le Vice-président Formation,

Ali DOUAI